

Madame  
Christelle Luisier Brodard  
Présidente du Conseil d'État  
Secrétariat général du DITS (SG-DITS)  
Place du Château 1  
1014 Lausanne

Paudex, le 19 juillet 2024

## **Transition vers une Feuille des Avis Officiels numérique et en libre accès sur la plateforme de la Confédération**

Madame la Présidente du Conseil d'État,

Médias Suisses, association des médias privés, a appris avec étonnement la décision du Conseil d'État, communiquée le 2 juillet 2024, d'abandonner la publication de la Feuille des Avis Officiels (FAO) au format imprimé et de migrer la FAO, membre de notre association, sur la plateforme numérique de la Confédération ([amstblattportal.ch](http://amstblattportal.ch)) gérée par le SECO.

Ce revirement intervient dans un contexte particulier, faisant suite à un jugement de la Cour de droit administratif et public (CDAP) relatif au processus d'adjudication de la FAO. Pour être mise en œuvre, la décision du Conseil d'État nécessitera une révision du Décret réglant les questions relatives à la publication de la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud (DFAO) par le Grand Conseil. Les implications d'un abandon complet de la version imprimée de cette publication pourtant appréciée des Vaudoises et des Vaudois seraient considérables, notamment en termes d'emploi : 8 postes sont directement menacés, d'autres pourraient l'être indirectement au sein de l'opérateur et d'autres encore auprès de l'imprimeur.

La célérité avec laquelle le Conseil d'État a rendu sa décision – alors qu'en février 2024 il reconnaissait que le modèle de la FAO ne serait réexaminé que dans un délai de 3 à 5 ans – n'est pas le seul élément suscitant notre étonnement. Les raisons invoquées dans le communiqué officiel soulèvent également certaines interrogations :

- **L'argument de la numérisation** avancé pour justifier le transfert de la FAO vers le site du SECO n'en est pas un selon nous : en effet, l'éditeur actuel de la FAO, Print Conseil Logistique SA (ci-après «PCL SA»), offre depuis 2012 une version numérisée de cette publication, et cela sous deux déclinaisons (un site et un *e-paper*). Les abonnés peuvent en outre recevoir des alertes géolocalisées en fonction de critères personnels. La migration de la FAO vers la plateforme du SECO nous semble contre-productive, dans la mesure où un organisme étatique, par essence non spécialisé dans le digital, ne saurait à notre avis rivaliser avec l'expertise d'un prestataire privé en mesure d'implémenter très vite de nouvelles

fonctionnalités facilitant l'utilisation de la plateforme. En fin de compte, cette migration présente le risque de dégrader l'expérience utilisateur.

- **La consultation en libre accès de la FAO sur le site du SECO** : nous relevons qu'à l'heure actuelle, c'est le canton de Vaud qui fixe le prix de l'abonnement à la FAO, et non PCL SA. Le Conseil d'État pourrait dès lors décider d'offrir la gratuité de cette prestation aux utilisateurs de la version numérique sans qu'il soit pour autant nécessaire de transférer la FAO sur le site du SECO.
- **La nouvelle plateforme offrirait la possibilité d'informer plus rapidement la population en permettant de publier des avis quotidiennement** : ici aussi, la fréquence de publication de la FAO (2 fois par semaine) a été fixée par le canton et ne dépend aucunement de PCL SA. Dans la mesure où la FAO est disponible en ligne, rien ne s'oppose techniquement à une publication quotidienne des avis, et cela, une fois de plus, sans nécessiter un transfert vers le portail du SECO.
- L'argument selon lequel **le transfert de la FAO sur le portail du SECO contribuerait à une maîtrise accrue des finances publiques et à l'accroissement de l'efficacité du fonctionnement de l'État** ne convainc guère : non seulement la FAO ne coûte rien à ce dernier, mais le système de concession actuel impose à PCL SA le paiement d'une concession et d'une rétrocession en fonction du chiffre d'affaires de la FAO, de la publicité et des abonnements. Loin d'être un centre de coûts pour le canton, la FAO constitue un centre de profits pour ce dernier.

La décision d'abandonner la version imprimée FAO soulève une préoccupation majeure par rapport à l'accessibilité de l'information : actuellement disponible sous forme papier, parfois gratuitement dans certains établissements, la FAO est consultable par toutes et tous. Cependant, dès 2025, l'accès à ces informations nécessiterait l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Cette transition risque ainsi de **marginaliser une partie non négligeable de la population vaudoise, notamment les personnes âgées et celles peu familiarisées avec les technologies de l'information**. En creusant davantage le fossé numérique, cette décision semble entrer en contradiction avec les objectifs fixés par la *Stratégie numérique du canton de Vaud*, pourtant adoptée avec conviction par le Conseil d'État en 2018.

Par ailleurs, comme vous le savez, deux études de marché (Qualinsight [2022] et MIS Trend [janvier 2024]) ont montré qu'une grande majorité des abonnés de la FAO tenaient à la version imprimée de la FAO. La décision du Conseil d'État irait par conséquent à l'encontre des besoins exprimés par les utilisatrices et utilisateurs.

Enfin, la **centralisation des feuilles officielles cantonales sur une unique plateforme fédérale soulève des préoccupations en matière de cybersécurité**, comme l'illustre l'attaque subie par EasyGov, un portail également géré par le SECO, en août 2021. Cette vulnérabilité est d'autant plus critique que les cybercriminels visent à maximiser l'impact de leurs attaques tout en minimisant leurs efforts. Par conséquent, une approche décentralisée pour l'hébergement des documents officiels pourrait offrir une meilleure résilience face à ces menaces de plus en plus fréquentes.

Médias Suisses exprime de vives inquiétudes quant à cette décision qui, si elle devait être validée par le Grand Conseil, aboutirait à la disparition de la deuxième publication vaudoise en termes de tirage, juste derrière le quotidien 24 Heures. Une telle mesure enverrait un message particulièrement négatif, tant à l'industrie de la presse qu'au secteur graphique et de l'impression, branches dont de nombreux emplois sont déjà mis en péril du fait de la concurrence des acteurs internationaux du numérique.

Pour toutes ces raisons, nous invitons respectueusement le Conseil d'État à reconsidérer attentivement les implications de sa décision relative à la FAO. Il est important de souligner le rôle crucial des publications existantes dans le maintien d'un paysage médiatique diversifié et dans le soutien à l'économie vaudoise. Nous pensons qu'un réexamen de cette mesure, ou du moins une évaluation approfondie de ses potentielles conséquences, constituerait une approche judicieuse et bénéfique.

En vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Conseil d'État, à l'assurance de notre considération distinguée.

MÉDIAS SUISSES  
Association des médias privés romands



Daniel Hammer  
Secrétaire général